

ARRETE N°2024-1689 DU 27 septembre 2024

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE LA
PROMOTION INTERNE 2024**

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne à l'examen professionnel, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe:

- GUILLODO Stéphanie

ARTICLE 2 – la présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} octobre 2024, a une validité de 2 ans renouvelable deux fois, sur demande du fonctionnaire inscrit, un mois avant le terme de la validité de la liste :

- première réinscription à l'issue de deux années d'inscription : pour une 3^{ème} année
- deuxième réinscription à l'issue de trois années d'inscription : pour la 4^{ème} année.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera transmis pour publicité au centre de gestion de Loire-Atlantique.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette B.P. 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Saint-Nazaire, le 27 septembre 2024,



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Céline PAILLARD.